



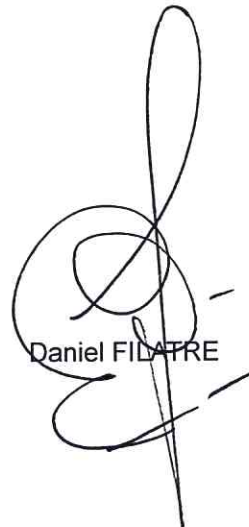


2/2

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur pour le renouvellement général des instances de représentation des personnels intervenant en 2018.

**Article 3** - Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au rectorat et d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Versailles, le 24 SEP. 2018



Daniel FILATRE